

Les chercheurs en colère marchent sur Paris

Partis de Strasbourg, Toulouse, Nantes... ils seront, samedi, dans la capitale. Raison de ce mouvement : la situation de la recherche en France et le manque de débouchés professionnels pour les docteurs.

« La France commence à perdre les meilleurs talents des nouvelles générations et décourage les chercheurs confirmés », s'alarme l'Académie des sciences. Au cœur de cette critique, les moyens accordés aux laboratoires de recherche tels que le CNRS, l'Inra...

« Ils sont constants », se défend le secrétaire d'État à la Recherche et à l'Enseignement supérieur. La base du budget de l'État ne les affectait pas : 7,76 milliards pour les laboratoires. « Et nous créons 1 000 postes », insiste-t-on dans l'entourage de la secrétaire d'État. Dans les faits, les universités devenues gestionnaires de leurs finances ont tendance à utiliser cet argent « pour leurs dépenses courantes », explique Laurent Mallat, chercheur à l'Insem, à Nantes, et membre de l'association Science en marche.

Docteur dans la fonction publique

« Il y a peu de départs à la retraite », rappelle Juliette Guérin, docteur en chimie et porte-parole de l'association Agir pour les doctorants et les jeunes docteurs. Donc peu d'embauche. « Nous allons discuter avec les universités pour favoriser l'emploi des jeunes », assure le secrétaire d'État.

Les chercheurs qui se rendent à Paris « ne demandent pas d'investir davantage dans la recherche, poursuit Laurent Mallat, mais différem-



ment ». Dans le collimateur, le crédit impôt recherche. « Une bonne idée » pour favoriser l'embauche de chercheurs dans les entreprises privées. Au final, « une niche fiscale, comme le dénonce la Cour des comptes ».

Autre cible : les financements accordés sur appels à projets : 5,3 milliards sur cinq ans. Les chercheurs doivent monter des dossiers sans savoir s'ils recevront de l'argent. Le se-

crétaire d'État promet « de simplifier les procédures ». Mais ces financements durent peu : les emplois sont créés pour un an, cinq maximum.

Autre sujet qui fâche : la reconnaissance du diplôme de docteur, soit bac + 8, dans la haute fonction publique. « 98 % des postes sont occupés par des gens sortis des grandes écoles », relève Science en marche. La loi Fioraso de 2013 veut

faire évoluer cet état de fait, mais les décrets d'application tardent. « Le gouvernement a consulté le Conseil d'État qui a donné un avis à la fois ouvert et restrictif », pointe Juliette Guérin. « Le Conseil d'État reconnaît la vocation spécifique du doctorat, assure le secrétaire d'État qui promet des décrets, rapidement.

Philippe SIMON.

ouest France - 13/10/14